Déclaration des organisations syndicales du CTPR
CGT SUD FO CFDT

Monsieur le Directeur régional,

L'annonce d'un projet de démembrement de l'unité territoriale de la Somme, la positionnant physiquement et fonctionnellement hors de la future DIRECCTE, a créé une énorme émotion du personnel, tant au sein de la DDTEFP de la Somme que de la DRTEFP de Picardie.

Au-delà de l'émotion locale, ce sont toutes les DDTEFP de France qui se sont senties menacées par cette perspective ainsi que l'attestent les nombreux messages de soutien que nous avons reçus de toutes les régions.

Le 6 février 2009 Monsieur COMET, Préfet de la Région Picardie, a reçu les organisations syndicales en votre présence et celle du Directeur départemental du travail.

Au cours de cet entretien, les organisations syndicales ont rappelé l'importance de maintenir le lien travail-emploi au sein de l'immeuble occupé actuellement par nos services.

Notre lieu de travail actuel offre toutes les garanties posées par la circulaire du 16 janvier 2009. Les agents et les usagers disposent :

- d'un immeuble récent avec parking
- des gares SNCF et routière à moins de 2 minutes à pied
- d'une desserte par l'ensemble des lignes de bus
- d'un accès pour les personnes handicapées
- de la proximité du centre ville.

L'étude effectuée à votre demande, conjointement, par le secrétaire général et le service des ressources humaines de la Direction régionale, ainsi que par un agent de la Préfecture, permet d'affirmer la possibilité d'accueillir dans nos murs, moyennant des travaux d'aménagement, les agents venant des autres administrations intégrant la DIRECCTE.

Alors même que nous attendions un soutien ferme de votre part à notre affirmation relative à la possible réorganisation de nos locaux visant à y accueillir l'ensemble de la future DIRECCTE sans séparation de l'échelon régional et de l'échelon départemental de la Somme, vous n'avez pas soutenu cette démarche.

Cette attitude est incompréhensible et contradictoire avec vos déclarations antérieures par lesquelles vous nous assuriez de votre engagement à défendre cette position auprès du Préfet, alors même que notre Ministre, dans son discours du 10/02/2009 aux Directeurs régionaux[2] rappelait : *« **il n'est ni possible ni souhaitable de dissocier, au plan local, la politique du travail de la politique de l'emploi**. Ces politiques interagissent sur les différentes facettes d'une même situation, sur laquelle vous devez agir. Elles doivent être articulées en permanence, et c'est là toute l'importance de votre expérience et de votre savoir-faire. C'est aussi le sens – j'y reviendrai – de la création des directions régionales de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), qui conforte ce lien indissociable. »*

L'opportunité nouvelle créée par le départ, le 13 février 2009, de Monsieur Henri-Michel COMET et de son remplacement par Monsieur Michel DELPUECH nous conduit à vous demander de mettre en conformité vos propos et vos actes en soutenant effectivement et activement la nouvelle intervention que nous allons effectuer auprès du nouveau Préfet.

Les organisations syndicales vous demandent de prendre rendez-vous dans les meilleurs délais avec le nouveau Préfet et de défendre avec elles l'argumentaire développé ci-dessus.

Dans l'attente d'un engagement concret de votre part sur ce sujet déterminant pour l'ensemble des agents, les organisations syndicales signataires refusent de siéger au CTPR de ce jour.

Amiens le 17 février 2009

CGT	SUD	FO	CFDT